

FUTU

DERNIERS JOURS !

Prix :

- Les 3 équipes gagnantes seront invitées à une visite exclusive du show-room du Bâtiment des Objets Communicants (BOC) de Minatec (Grenoble).
- Les lauréats seront invités à présenter leur vidéo lors d'un débat public à La Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris) le 11 mars 2010, de 14h00 à 18h00. Les frais de transport et de repas seront offerts par le CCSTI Grenoble.
- Les 3 vidéos gagnantes seront intégrées dans l'exposition 'Futurs en kit', présentée dès octobre 2010 à La Casemate (Grenoble). Le prix ne pourra être échangé ni contre des espèces, ni contre un autre prix.
- En cas d'impossibilité d'organiser un ou plusieurs prix annoncés, le CCSTI Grenoble se réserve le droit de les remplacer par d'autres de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

Propriété intellectuelle et droits d'auteurs :

- Les réalisations exécutées dans le cadre de FUTU sont des exercices tombant sous l'égide des textes de lois régissant les droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle.
- Tous les matériaux utilisés pour la réalisation des vidéos doivent donc être libre des droits d'auteurs.
- La participation à FUTU engage les participants à concéder au CCSTI Grenoble les droits d'exploitation pour l'exposition et pour tous les supports de communication des travaux réalisés dans ce cadre.

Assurance :

- Le CCSTI Grenoble décline toute responsabilité quant aux vols, à la perte ou à la destruction des effets personnels des participants. Il appartient aux participants de souscrire, s'ils le jugent utile, une assurance individuelle.

Réclamations :

- La participation implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement.
- Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision, en dernier recours, du CCSTI Grenoble quant aux difficultés qui ne seraient pas prévues par ce présent règlement.
- Le CCSTI Grenoble ne pourrait être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

Annulation :

- Une fois que les candidats sélectionnés sont informés de leur participation par le CCSTI Grenoble, le 30 novembre 2009, ceux-ci n'auront que deux jours - jusqu'au 2 décembre 2009, 16h - pour annuler leur inscription en envoyant un email à contact@ccsti-grenoble.org

Rendez-vous sur le portail web Nanoyou www.nanoyou.eu/fr, pour découvrir les nanotechnologies et participer aux débats autour de leurs usages. Projet financé par le 7ème programme cadre de la Commission Européenne (FP7/2007-2013), contrat n°233433. **Futurs en kit - Saison 1** : une proposition du CCSTI Grenoble La Casemate. Avec le concours de : Cité des Sciences et de l'Industrie, INRIA, Laboratoire ID / CEA Grenoble, MINATEC IDEAS Laboratory®, LIG/ Université Joseph Fourier, ERASME, La FING, ORANGE, ICM/Université Stendhal, Grenoble Universités, Gilles Marty INCA Architectes, Compagnie Scalène Youtci Erdos_Manuel Chabanis. Avec le soutien de : Ville de Grenoble, La Métro, Conseil Général de l'Isère, Région Rhône-Alpes, Commission Européenne.

CONCOURS VIDÉO / 48H CHRONO / BULLETIN DE PRÉINSCRIPTIONS

OUI, nous voulons inscrire notre équipe pour le concours vidéo FUTU !

Nous avons créé une équipe de 3 personnes, tous âgés entre 18 et 25 ans. Nous portons un intérêt au rôle des nouvelles technologies dans le futur. **Au moins un membre de notre équipe est capable de fabriquer des vidéos.** Nous savons que si notre équipe est sélectionnée pour participer au concours, nous apporterons une contribution de 10 euros par personne. Si nous devenons 1 des 3 lauréats, nous gagnerons une visite d'un labo nanotech à Grenoble et une invitation pour présenter notre production lors d'un débat public à Paris. Nous acceptons que notre production soit présentée à la Casemate dans l'exposition « Futurs en kit » à partir d'octobre 2010.



Quand : du 5 décembre 2009 (08h00) au 6 décembre 2009 (18h00)

Où : un lieu secret, Point de rencontre à La Casemate - Grenoble

Date limite préinscription : **3 décembre 2009**

Confirmation inscription : **4 décembre** par email



- Coupon à renvoyer -



NOM DE NOTRE ÉQUIPE:

Notre motivation pour participer :

Membre 1 (l'expert vidéo) Prénom, NOM :

Adresse complète :

Tél. : email :

Né le : Activité professionnelle :



signature:

Membre 2 Prénom, NOM :

Adresse complète :

Tél. : email :

Né le : Activité professionnelle :



signature:

Membre 3 Prénom, NOM :

Adresse complète :

Tél. : email :

Né le : Activité professionnelle :



signature:

Par notre inscription, nous acceptons les conditions du règlement FUTU (voir au dos).



Règlement du concours FUTU :

FUTU est un concours de réalisation de vidéos en temps limité et par équipes organisé par le CCSTI Grenoble dans le cadre de NanoYou - Projet financé par le 7ème programme cadre de la Commission Européenne (FP7/2007-2013), Contrat n°233433.

Modalités d'inscription :

- Le bulletin de préinscription est aussi téléchargeable depuis la page Futurs en kit du site web

www.ccsti-grenoble.org

- La préinscription se fait par équipes constituées de 3 personnes jusqu'au 25 novembre 2009, 12h00.

Le bulletin de préinscription doit être envoyé à La casemate, 2 place St. Laurent, 38000 Grenoble, France ou par mail contact@ccsti-grenoble.org

- Les informations communiquées sur le bulletin de préinscription sont indispensables à la prise en compte de l'inscription. Elles donnent lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi informatique et liberté. Ces informations sont confidentielles et à l'usage exclusif du fonctionnement du concours. Elles ne pourront pas être utilisées par un particulier ou un organisme commercial.

- Le nombre de participants est limité à 10 équipes au maximum, répartis en équipes de 3 personnes.

- Le recrutement des 30 participants se fera sur sélection des dossiers par le CCSTI Grenoble, puis validé par email aux participants sélectionnés le 30 novembre 2009.

- Une participation financière de 10 euros sera demandée à chaque participant, soit 30 euros par équipe.

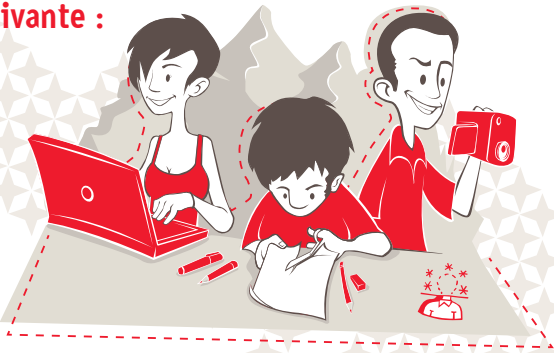
- Le concours est ouvert aux volontaires amateurs et professionnels passionnés de vidéo numériques et/ou des technologies ubiquitaires, âgés de 18 à 25 ans.



- - Coupon à renvoyer - -

Par voie postale à l'adresse suivante :

La Casemate
2 place St. Laurent
38000 Grenoble
France



Ou par mail à l'adresse suivante :
contact@ccsti-grenoble.org

Equipement :

- Les équipes travaillent sur leur propre matériel: camera, ordinateurs multimédia portable, logiciels vidéo et périphériques comme carte WIFI, mémoire etc.

- Aucune restriction d'équipement n'est imposée pour le concours.

- Un accès à l'internet haut débit (2 Mo) sera mis à disposition par un partenaire du projet (Orange).

- Un réseau local sera mis à disposition, donnant accès à un serveur d'images et vidéos.

Déroulement du séjour :

- Les participants seront emmenés par autocar le Samedi 5 Décembre 2009 à 8h00 de la place St Laurent à Grenoble vers le centre d'hébergement, et ramené à Grenoble le dimanche 6 Décembre 2009 à 18h00 par le même moyen. Le lieu sera communiqué aux participants lors du départ.

- Durant le séjour, les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur du lieu d'hébergement, et à se comporter de manière civique et policée, ainsi qu'à prendre soin des équipements mis à leur disposition durant le weekend.

- Les participants s'engagent à respecter le programme défini par le CCSTI Grenoble et à participer aux séances de créativité, aux interventions des experts ainsi qu'aux activités proposées lors de ce séjour.

- La langue officielle du weekend est le français.

Déroulement du concours :

Le thème du concours est « Vivre la ville 2.0 », la ville de demain qui est influencée par la présence (ou pas) des technologies ubiquitaires. Les vidéos doivent donc montrer comment révéler, détourner, éviter et contrôler les technologies comme les réseaux sans fil, RFID, GPS, capteurs, cameras, nanotechnologies, etc.

- Les participants disposeront de 2 jours (5 et 6 déc. 2009) pour s'approprier le thème et réaliser la vidéo.

- Chaque équipe devra copier sa vidéo sur un serveur mis à disposition par l'organisation sur place avant le 6 décembre 2009, 15h.

- La clôture officielle du concours sera le 6 décembre 2009 à 15h pour délibération du jury.

- Le jury rendra son palmarès aux participants le 6 décembre 2009 à 16h. A partir de 7 décembre 2009, toutes les vidéos seront publiées sur www.ccsti-grenoble.org, accompagnées du palmarès.

- Voir aussi désignation des lauréats.

Restrictions :

Les participants s'engagent à ne pas concourir aux couleurs de l'entreprise pour laquelle ils exercent une activité professionnelle.

- Aucune limitation de genres ou de styles ne sera imposée, mais la vidéo ne doit pas nuire à l'image d'une personne, d'une marque etc. Voir aussi propriété intellectuelle et droits d'auteurs.

- Résolution minimale de vidéo: 720 x 576 pixels - Formats fichier acceptés: .mov, .avi

- Durée maximale de vidéo: 3 minutes

Désignation des lauréats :

- La sélection des 3 meilleures vidéos sera effectuée par les membres du jury.

- Les concurrents seront classés selon : **1** : La pertinence du traitement du sujet, l'originalité et la clarté du scénario et l'intérêt artistique et créatif. **2** : La prise en compte des risques et opportunités associés à l'utilisation des applications et produits qui incorporent des nanotechnologies et qui influencent directement la vie quotidienne **3** : La prise en compte des tendances actuelles de la recherche et de la technologie.

- Les vidéos primées et les noms des lauréats seront publiquement annoncés lors de « la Dernière Heure » du séjour, le Dimanche 6 Décembre 2009 à 16 heures.